

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
1988-1989

I. OBJECTIF GENERAL

1.1 Historique

1. Le Centre Régional de Documentation pour la Tradition Orale (CRDTO) de Niamey avait été établi en 1968, en coopération avec l'UNESCO, pour assurer la collecte, la préservation et la publication des traditions orales communes aux Etats de l'Afrique Occidentale. En Juin-Juillet 1972, une réunion ministérielle a adopté l'accord relatif à sa création. En 1974 il est intégré à l'OUA en application de la résolution n°. CM/Res 322 (XXII), sous le nom de Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale.

2. Actuellement se pose très clairement la question de sa zone de compétence, ou tout au moins de son efficacité. En Afrique Centrale et en Afrique Orientale, le Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et pour le Développement des Langues Africaines, CERDOTOLA, de Yaoundé, et l'Eastern African Centre for Research on Oral Traditions and African National Languages, EACROTANAL de Zanzibar sont les homologues du CELHTO ; celui qui devait être créé pour l'Afrique Australe n'a pas encore vu le jour. Par ailleurs, bien avant la fermeture du Bureau Linguistique Interafricain, BIL/OUA de Kampala, un accord de coopération avait été signé entre l'Organisation et le Centre International des Civilisations Bantu, CICIBA de Libreville. Le Comité Consultatif souhaite que le Centre de Niamey étende ses activités à toute l'Afrique, même si cette idée n'a pas été explicitement mentionnée dans les procès-verbaux ; en conséquence, l'Organisation devrait renforcer le personnel scientifique et technique ainsi que les moyens financiers nécessaires à cet effet (des propositions pour une révision totale de la situation actuelle ont été faites dans la lettre n°. CELHTO/86-87/112 du 9/10/86 adressée à Monsieur le Secrétaire Général Adjoint Chargé de l'ESCAS).

3. Mais la solution la plus appropriée, en attendant la mise en place du Centre de l'Afrique Australe, consiste à fournir au CERDOTOLA et à l'EACROTANAL une assistance technique et financière régulière et substantielle pour :

- a) l'organisation de réunions périodiques chargées d'établir les programmes régionaux et d'en évaluer la mise en oeuvre ;
- b) l'exécution desdits programmes.

Le CELHTO, le CERDOTOLA et l'EACROTANAL devaient, dès le départ, s'occuper uniquement de projets régionaux, c'est-à-dire intéressant au moins deux pays. Il suffit donc d'utiliser plus judicieusement deux Centres indépendants de l'Organisation.

1.2 Objectifs

4. Bien que le cadre se soit élargi et que la rédaction de l'Histoire Générale de l'Afrique (UNESCO) soit pratiquement achevée, les objectifs du Centre restent les mêmes, à savoir :

1. élaboration et exécution d'un programme coordonné de recherches sur les traditions orales et de promotion des langues africaines ;
2. rassemblement et diffusion de la documentation sur l'histoire, les langues et les cultures africaines ;
3. publication de documents sur l'histoire et les cultures, ainsi que d'ouvrages nécessaires à la promotion des langues africaines.

5. A plus ou moins brève échéance, le Centre devra prendre une part active à l'étude et à la solution des problèmes d'éducation, culture, communication, science et technologie, c'est-à-dire de développement.

6. Le Centre coopère avec les institutions nationales, régionales et internationales compétentes, en particulier avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, ACCT, et l'UNESCO.

7. La Charte, et la Charte Culturelle précisent le cadre des activités du Centre.

Le Manifeste Culturel Panafricain, CM/287(Part II) Annexe 1, la Déclaration de Monrovia (Juillet 1979), la Déclaration sur les aspects culturels du Plan d'Action de Lagos, AHG/DECL.2(XXI), ainsi que nombre de rapports techniques (Conférence des Ministres Africains de la Culture par exemple) sont autant de textes de référence pour le Centre.

II.1 PROGRAMME D'ACTIVITES

8. Les activités sont regroupées en neuf rubriques : les cinq premières constituent la recherche ; la sixième et la septième concernent la formation et les réunions. La publication des résultats de la recherche et la coopération avec les institutions compétentes complètent la liste.

Sous-Programme 1. Traditions Orales

Originellement, c'est la raison d'être du Centre.

9. Pour ce qui est de la recherche, l'accent a été mis jusqu'ici sur les éléments historiques des traditions orales, alors que celles-ci restent un vaste domaine d'investigation pour diverses disciplines scientifiques. L'un des mérites des historiens africains est d'avoir ouvert la voie à l'étude approfondie des divers types de traditions orales. Aujourd'hui la recherche doit aller plus loin dans la connaissance de la pensée africaine, aussi bien que des aspects scientifiques de la pharmacopée par exemple. C'est dire que l'on doit intensifier la collecte, tout en approfondissant la réflexion sur la méthodologie de la collecte, de l'analyse et de l'interprétation.

10. La diffusion des traditions orales sous forme de bandes magnétiques pose des problèmes techniques (qualité ; conservation, etc), économiques (droit d'auteur ; taxes diverses, etc) auxquels le Centre reste sensible. Cependant, les institutions nationales s'occuperont de la préservation et de la mise en valeur de ce qu'elles auront recueilli, tandis que le Centre mettra un accent particulier sur la transcription, la traduction et la publication de ce qui aura été collecté.

11. Tout le travail sur les traditions orales ne mérite d'être fait que si l'enseignement, à divers niveaux, bénéficie de ses résultats. C'est un domaine réservé aux spécialistes, mais le Centre participera à tout effort allant dans ce sens.

Sous-Programme 2. Langues

12. L'indépendance politique et économique de l'Afrique passe indiscutablement par la promotion des langues nationales. Cette promotion prend appui sur un ensemble de travaux et de recherches à partir desquels s'ouvriront deux voies parallèles : l'une vers l'enseignement, l'autre vers la communication.

13. Recherches

Les recherches initiées en ce domaine, par le CELHTO s'orientent sur trois directions :

- a) harmonisation des orthographe
- b) études dialectologiques
- c) problèmes de classification.

Le premier point tend à opérer un travail de systématisation en vue de faire de ces langues des instruments complets de la communication écrite. Les études dialectologiques précisent la relation entre langue et société à travers le tracé des variations dialectales. Les problèmes de classification cherchent à donner davantage de rigueur aux critères d'appartenance -- allant de géographiques à génétiques -- des langues africaines. A noter que ces derniers points, dialectologie et classification, s'inscrivent dans l'actualité d'une recherche pluri-disciplinaire -- qu'organise une méthode déjà baptisée de tripartite : archéologie/ linguistique/ tradition orale --, posée comme le thème central des grands débats scientifiques de notre temps.

14. Enseignement

L'introduction des langues nationales dans le système éducatif doit se faire suivant les étapes ci-après :

- a) primaire
- b) secondaire
- c) supérieur
- d) alphabétisation.

Il ne s'agit pas seulement, dans ce cadre, d'utiliser les langues nationales comme moyen d'acquisition de connaissance. A la fois matière et medium d'enseignement -- système formel -- et d'alphabétisation -- système non-formel --, ces langues sont appelées à assurer une fonction pédagogique en même temps qu'une fonction de formation tournée vers les enjeux actuels de notre Continent.

La fonction pédagogique tend, par-delà le programme et les possibilités de passage d'un niveau à un autre, à garantir le développement psychologique et intellectuel de l'enfant. Ce qui se réalise ainsi, c'est une relation obligée avec la fonction de formation : et, donc, une césure moins prononcée entre l'école et le milieu.

15. Communication

Les langues africaines restent les outils privilégiés de communication chez nos populations. Si en effet les langues étrangères de colonisation, anglais ou français ou portugais, occupent au sein de nos pays la sphère officielle, les langues nationales demeurent, et de loin, les plus employées. Ainsi gardent-elles une place à part dans le système traditionnel de communication et une place non négligeable dans le système moderne de communication.

15.1 Radio-télévision

Le caractère oral aussi bien des langues nationales que des prestations radio-télévisées a largement contribué à l'audience des premières. Les choses évoluant vite en cette matière, la poussée de ces langues vers un tel média est appelée à se faire de façon permanente. D'ores et déjà, il paraît possible de tabler sur ce fait qui semble en être un d'avenir : avec les nouveaux bouleversements de la révolution de l'audiovisuel, les langues nationales, qu'elles le veuillent ou non, sont condamnées à jouer un rôle considérable. Rappelons que, quoiqu'ostracisées officiellement, elles sont des langues vivantes parlées par des locuteurs conscients de leur société et de leur histoire. Et l'enjeu

qu'indique la stratégie de l'information aujourd'hui montre que la confrontation sera prioritairement d'ordre linguistique (entre les langues en présence, quête des meilleurs raccourcis à l'intérieur d'une langue, etc...). Le temps du langage annonce la guerre à l'audience des langues, laquelle remet en mémoire une vérité qu'on aurait gardé d'oublier : semblable à un organisme, la langue vit. Elle peut mourir aussi.

15.2 Journaux

Au niveau de la presse écrite, il y a encore pas mal d'efforts à faire. Certes, les journaux en langues nationales (ou une page dans le quotidien local) ont vu le jour dans un grand nombre de pays. Mais, on peut observer que cette presse écrite ne dépasse presque jamais la phase expérimentale dont nos langues font l'objet. L'amorce est cependant riche de promesse.

15.3 Langues de travail

Les institutions africaines doivent donner l'exemple en faisant de certaines langues nationales des langues de travail.

Sous-Programme 3. Cultures

16. Le domaine général de la Culture constitue le noyau central des réflexions économiques et politiques. Après la fièvre de la modernité, on revient sur les fondements constitutifs de l'homme et de la société. C'est ainsi que le discours sur la Culture -- chargé d'élaborer les données de la culture vécue -- est devenu un discours de plus en plus spécialisé.

17. Recherches

A la base de celles-ci, les données de la culture vécue -- en ses aspects psycho-linguistiques et socio-historiques. Ces tableaux monographiques seront complétés par des mises en relation (d'un aspect à un autre, d'une langue à une autre, d'une aire culturelle à une autre) en vue de dégager l'interdépendance des niveaux.

18. Protection et préservation du patrimoine culturel

La notion de patrimoine culturel passe par certains indices : symbolique (rappel à l'ordre du souvenir), économique (en raison de sa valeur même) idéologique (le passé comme référence emblématique).

Après l'identification du patrimoine culturel, suivront la protection et la préservation -- c'est-à-dire que la phase de la recherche portera autant sur le patrimoine à identifier que sur le patrimoine déjà identifié et soumis à la question des chercheurs.

19. Politiques culturelles

En ce domaine, les textes d'orientation existent : AFRICACULT et MONDIALCULT. Ces textes constituent, à eux seuls, les bases indispensables à toute réflexion sur la Culture. Devant la relation vivante entre l'Unité Culturelle et l'Unité Politique de l'Afrique, il y a lieu d'ores et déjà de recourir à des décisions beaucoup plus volontaristes tendant à mieux coordonner le discours politique et le discours des sciences sociales.

Sous-Programme 4. Manuscrits anciens

20. Le Centre est situé dans la zone sahélo-soudanaise, riche aussi en oeuvres écrites ; en effet, les tout premiers lettrés actuellement connus vivaient au 14e siècle, sinon au 12-13e siècle de notre ère.

21. Leurs textes sont en arabe, mais aussi en langues africaines écrites en caractères arabes (ajami). Identifier, inventorier, conserver et publier ces oeuvres, c'est sauvegarder une partie de notre patrimoine culturel, offrir une autre source de connaissance de nos sociétés, favoriser enfin la collaboration entre élite de formation arabo-islamique et intellectuels de formation occidentale.

22. Parallèlement, seront enregistrés les commentaires des ouvrages religieux et les multiples poèmes religieux dont se délecte encore aujourd'hui un public averti.

Sous-Programme 5. Développement

23. Les questions relatives au rôle de la femme dans la production et l'éducation, à la nutrition et à la santé de la mère et de l'enfant, à la préservation et à la restauration de l'environnement concernent, de manière indirecte, le Centre ; mais les préalables et les conditions, ainsi que la réalité du développement endogène relèvent de la recherche en sciences sociales et humaines, et le Centre ne peut se soustraire à l'effort d'élucidation entrepris un peu partout en Afrique.

24. C'est une simple perspective qui s'offre, mais le sous-programme reste en veilleuse pour l'instant. Le Centre pourra faire appel aux services d'un consultant si un programme limité, doté de moyens financiers, lui est proposé.

Sous-Programme 6. Formation

25. Pour la formation, le Centre devrait régulièrement :

a) organiser des stages techniques (collecte des traditions orales ; transcription ; formation linguistique, etc) à caractère régional ;

b) offrir la possibilité à des techniciens, des étudiants et des chercheurs de faire un voyage d'étude dans une institution appropriée ;

c) convoquer des séminaires sur des thèmes pertinents, pour favoriser la réflexion commune de spécialistes africains ;

d) envoyer chaque année, conformément aux instructions du Siège, un spécialiste (fonctionnaire de l'Organisation ou consultant) chargé d'animer un séminaire au Centre Régional d'Action Culturel, CRAC de Lomé.

26. Mais les crédits alloués à la formation (Code 300, Séminaire du CRAC ; Code 610, Recherche et Formation), sont notoirement insuffisants. En outre, la décision de faire centraliser les crédits du Code 610 par le Siège s'avère inopportune : elle bloque la circulation des chercheurs, l'un des facteurs décisifs de la coopération intellectuelle.

Sous-Programme 7. Réunions

27. Outre les séminaires mentionnés au Sous-Programme précédent, le Centre convoque, de sa propre initiative et avec ses propres moyens, deux sortes de rencontres :

a) réunions statutaires pour élaborer le programme et en évaluer la mise en oeuvre ; réunions de concertation avec les autres Centres régionaux ; dans le nouvel organigramme, il est prévu la création d'un Conseil Scientifique qui se réunirait régulièrement ; les invitations sont adressées à des institutions ;

b) réunions scientifiques, regroupant des experts sur un sujet déterminé ; les spécialistes sont invités à titre personnel.

28. Les réunions statutaires ont une périodicité de trois à cinq ans, tandis que les réunions d'experts sont des moments d'intense activité scientifique dans la vie du Centre.

Sous-Programme 8. Publications

29. Il comprend deux activités distinctes, exigeant des compétences distinctes : la documentation et la publication. La nature de la documentation disponible, ainsi que le nombre et la qualité des publications sont le critère le plus objectif de la vitalité du Centre.

30. Documentation

30.1 La documentation sonore comprend environ 350 bandes magnétiques. L'inventaire, en cours de révision, doit conduire à identifier et classer les bandes selon un système plus pratique (année ; lieu d'enquête ; informateur ; langue, nature des données, etc..). Ces bandes, comme certaines machines, doivent être conservées dans une salle constamment climatisée, ce qui représente une dépense importante, mais inévitable si l'on veut préserver les enregistrements.

30.2 La bibliothèque compte actuellement environ 700 ouvrages et une quinzaine de revues ayant trait à l'archéologie, la culture, la linguistique, la tradition orale, etc. Un système d'échange avec les instituts et centres de recherche en Afrique, Amérique, Asie et Europe garantit la diversification de la documentation ; la liste est examinée avec soin, mais l'insuffisance des crédits limite sévèrement le développement du système. Le Centre est le lieu où l'on doit trouver les ouvrages de référence sur les traditions orales, langues, cultures et l'histoire africaines : le prix d'un livre reste aujourd'hui très élevé, alors que la documentation doit être constamment mise à jour, grâce au choix judicieux des ouvrages parus.

31. Publication

31.1 Initialement, il avait été prévu de créer au Centre un service audio-visuel bien équipé, et dirigé par un spécialiste. Le service aurait été chargé de repertorier, classer, conserver les bandes, et, au besoin, aller faire les enregistrements de

haute fidélité ; il aurait réalisé des films documentaires, puisqu'il est facile d'enregistrer l'image et le son. Le manque d'infrastructure interdit l'exécution du projet, mais le Centre doit participer à la production de video-cassettes, même de films, sur les artistes, les fêtes, les outils, etc. Deux possibilités s'offrent : le Centre est producteur, et prend en charge la totalité des frais, et reste propriétaire du film, ou alors il coopère avec une institution (ou une personne), à moindres frais, sans changement dans la qualité du produit. Telle est la justification, au Code 900, de la rubrique "Films sur la tradition orale".

31.2 La publication de documents et ouvrages doit dépasser du stade artisanal (ronéotypie/ mimeographe) pour prétendre à une certaine crédibilité. Or, le Centre ne dispose pas de l'équipement approprié (machines à marquerites ou boules, avec caractères spéciaux pour les langues africaines ; mini-ordinateurs) ; si l'équipement était fourni, il serait très facile d'avoir une véritable politique d'édition, susceptible d'offrir aux divers publics (étudiants, chercheurs, adultes alphabétisés, jeunes, etc) des ouvrages bien présentés.

Il y a eu un effort pour assurer la diffusion des publications du Centre. Un exemplaire est expédié au Siège pour chaque représentation africaine ; en principe deux autres exemplaires seront envoyés dans chaque Etat Membre, à condition que les crédits suffisent ; enfin des exemplaires sont distribués également à titre d'échanges. Malgré les négociations avec le Ministère compétent du pays hôte et les compagnies de transport aérien, le budget alloué à la diffusion est en deçà des besoins, alors que des ouvrages stockés indéfiniment n'ont aucune valeur.

Après avoir procédé à la diffusion présentée ci-dessus, le Centre met en vente ses ouvrages. L'effort sera poursuivi pour accroître les ventes, mais les circuits de diffusion et de distribution du livre en Afrique échappent même à certaines librairies, à plus forte raison au Centre qui, par ailleurs, ne dispose que d'un budget réduit pour la publicité.

Sous-Programme 9. Coopération

32. Le Centre coopère étroitement avec l'ACCT et l'UNESCO pour les programmes de traditions orales, langues, et cultures, ainsi que pour l'organisation de réunions. Le Centre reçoit également une assistance du Programme International pour le Développement de la Communication, PIDC (UNESCO), pour la production en commun de matériel de lecture en langues africaines.

33. Par contre, aucun crédit n'est alloué au programme de manuscrits anciens ; il est possible que la formation fasse l'objet de contrat avec l'ACCT ou l'UNESCO, mais rien n'est certain ; rien d'imminent non plus du côté du Programme des Nations Unis pour le Développement, PNUD ou de l'UNICEF, pour le développement.

34. En conclusion, l'Organisation doit allouer un crédit conséquent pour chaque sous-programme retenu. Au besoin, le Siège entreprendra, s'il l'estime souhaitable, des démarches pour obtenir un financement complémentaire. Mais la vie du Centre ne saurait être subordonnée à l'assistance d'autres institutions, au risque de perdre son autonomie et sa personnalité. Le Centre a pour vocation d'être un instrument de coopération intellectuelle et culturelle régionale et internationale. La qualité et la pertinence des recherches, la publication et la diffusion des résultats, c'est tout ce que l'on peut exiger du Centre, à condition qu'on lui en donne les moyens.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1988

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 1988-1989

CELHTO/OUA

CELHTO-OUA

<https://archives.au.int/handle/123456789/7107>

Downloaded from African Union Common Repository